

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2017 de la Commune de Vully-les-Lacs

La commission de gestion avec l'appui de la commission des finances s'est réunie les 29.05.2018 & 05.06.2018 pour analyser le rapport de l'auditeur des comptes communaux 2017, Bilans comparés au 31 décembre 2017, Comptes par nature 2017, Tableau des investissements et Engagements hors bilan et ententes intercommunales ainsi que le rapport d'analyse financière 2010 à 2016 de la maison Pierre Busset. Nous avons établi une liste de questions complémentaires que nous avons soumises à la municipalité. Le 18 juin une délégation de la commission de gestion a vu le syndic, Blaise Clerc, le municipal responsable des Finances, François Haenni et la boursière Marlène Biedermann. La commission a reçu des réponses satisfaisantes à toutes nos questions.

Nous pouvons relever que les comptes et le résultat ressemblent beaucoup aux exercices positifs précédents avec un cash-flow Fr. 1'546'950.--, moins important dû à la baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur les successions et les impôts sur les gains immobiliers. Nous estimons que pour 2018 nous pouvons compter avec un cash-flow similaire, ce qui nous laisse une bonne marge d'autofinancement.

Pour faire son analyse, la commission a comparé les comptes 2016 et 2017 ainsi que le budget 2017. Du côté des charges les augmentations importantes proviennent de la facture sociale et des amortissements supplémentaires de CHF 1'314'544. Au cours des dernières années, dont deux années avant la fusion, les investissements nets (Fr. 19'127'770) ont été totalement pris en charge par le cash-flow cumulé de ces huit années. Le degré d'autofinancement cumulé de 115,12 % est remarquable si on considère les importants investissements de 2015 et 2016.

Ceci est une bonne preuve de l'excellente et saine gestion de nos finances communales. Après avoir analysé le détail des comptes et l'établissement d'un questionnaire détaillé, la commission a reçu des réponses claires à ses questions par Monsieur François Haenni et Mme Marlène Biedermann, boursière. La maison BDO, fiduciaire, a constaté après leur examen succinct, que rien ne laisse à penser que les comptes communaux ne soient pas conformes aux lois en vigueur. Nous tenons à féliciter la boursière et son équipe pour le bon travail fourni.

D'une manière générale nous mettons en évidence un compte de fonctionnement équilibré avec un revenu de Fr. 50'179 supérieur aux dépenses.

Total des charges : CHF 17'239'202

Total des revenus : CHF 17'289'381

Après une légère augmentation en 2016, l'endettement net par habitant passe de Fr. 4'101 à Fr. 3'340. La commune se situe un peu au-dessus de l'endettement moyen par habitant 2016 des communes vaudoises. La commission encourage la municipalité de continuer avec sa stratégie d'utiliser, dans la mesure du possible, le cash-flow pour des amortissements supplémentaires, de « liquider » les petits postes et en particulier de diminuer le compte d'investissement de Vallamand, qui a des amortissements obligatoires sur 50 ans alors que les nouvelles normes d'amortissement sont fixées à 30 ans.

La commission a examiné la liste des crédits d'investissement votés par le conseil. Nous avons reçu un décompte cumulé de tous les projets liés à EPK. (Ecole primaire y compris chauffage pour les deux bâtiments, Bureau d'appui du MO, Panneaux photovoltaïques, accueil de jour et gare routière avec le rond-point) Les crédits votés cumulés se montent à Fr. 13'204'000. En 2017 la commune a touchée du canton une dernière tranche de Fr. 197'189 pour les abris protection civile construites sous l'école. Nous avons pu constater que les budgets sont bien sous contrôle. A cet effet nous tenons à féliciter la municipalité pour la bonne maîtrise des coûts et des économies faites dans le cadre de nos projets.

De manière générale nous recommandons que les réserves au passif du bilan soient, dans la mesure du possible, utilisées pour amortir de nouveaux investissements ou des investissements pas encore amortis.

Notre analyse a également démontré que la municipalité a dépassé dans deux cas la compétence municipale d'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles de Fr. 30'000. Dans les deux cas (Fr. 32'000 et Fr. 34'000) il s'agit d'importantes réparations de machines où la municipalité a saisi l'opportunité d'ajouter par ce biais des fonctions supplémentaires et de bénéficier de rabais importants. Nous félicitons la municipalité pour cette initiative et recommandons au conseil d'élever, lors d'une prochaine occasion, cette limite à Fr. 40'000.

Les augmentations des frais du poste 13, service du personnel, sont dues au déplacement des frais de personnel du tourisme et de l'augmentation de la conciergerie EPK. (12 mois)

Les frais importants de l'informatique sont dus au nouveau système de « timbrage » des heures de travail exigé par le canton et aux coûts d'adaptation du système de gestion Abacus.

Notre travail de contrôle a été effectué par analyse des chiffres présentés. Nous partons du principe que la fiduciaire mandatée par la municipalité a vérifié cet exercice comptable ce qui est confirmé par le rapport BPO du 16 mai 2018.

La commission recommande qu'en plus du rapport de la fiduciaire un rapport d'analyse financière externe du type « rapport Busset » continue à être établi pour les années à venir et mis à disposition de la commission de gestion.

Remarque finale : Sans être au niveau des années précédentes, le résultat de l'exercice 2017 est bon. Grâce au coup d'arrêt donné aux investissements, le résultat 2017 suffit à faire diminuer aussi bien l'endettement net que l'endettement total.

Les membres de la commission de gestion:

1. René Fluri

2. Didier Bardet

3. Geneviève Bardet Leresche

4. Julien Bessard

5. Claude Besson

6. Christian Genilloud

7. Philippe Loup

Chabrey, le 20 juin 2018